

**DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE**

**COMMUNES de BAGNEUX et ISSY-LES-MOULINEAUX**

**ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE A LA SUPPRESSION DES PLANS D'ALIGNEMENT  
APPROUVÉS DEPARTEMENTAUX SUR LES COMMUNES DE  
BAGNEUX ET ISSY-LES-MOULINEAUX**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la voirie routière, notamment ses articles L 112-1 et suivants, L 131-4 et R 131-3 à 131-8,

Vu le code des relations entre le public et l'administration (CRPA), notamment les articles L 134-1, L 134-2 et R 134-3 et suivants,

Vu la délibération du Conseil du territoire de Vallée Sud Grand Paris du 27 septembre 2016 approuvant le PLU révisé de Bagneux,

Vu la délibération du Conseil du Territoire de Vallée Sud Grand Paris du 29 janvier 2019 approuvant la modification n° 1 du PLU de Bagneux,

Vu l'arrêté du président de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris n° A 20/2020 du 12 mars 2020 constatant la mise à jour n° 1 des annexes du PLU de Bagneux,

Vu le plan d'alignement n° 26 de la rue Salvador Allende (ex RD 68), approuvé le 21 mars 1933 pour un élargissement à 18 mètres,

Vu le plan d'alignement n° 27 de l'avenue de Bourg-la-Reine (RD 74), approuvé le 12 mars 1949 pour un élargissement à 20 mètres,

Vu le plan local d'urbanisme de la Commune d'Issy-les-Moulineaux, approuvé le 17 décembre 2015, modifié le 22 juin 2017 par le Conseil de Territoire Grand Paris Seine Ouest et mis à jour par arrêté n° 2020-03 du 15 avril 2020 du président de l'Etablissement Public Territorial GPSO, notamment l'annexe relative aux servitudes d'utilité publique,

Vu le plan d'alignement n° 40 de l'avenue de Verdun (RD 989), approuvé le 30 avril 1875 pour un élargissement à 20 mètres,

Vu le plan d'alignement n° 44 de la rue Auguste Gervais (RD 72 A), approuvé le 11 mai 1943 pour un élargissement à 15 mètres,

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 janvier 2019 autorisant le lancement de la procédure de suppression des plans d'alignement approuvés départementaux, notamment sur les communes de Bagneux et Issy-les-Moulineaux,

Vu la délibération du Conseil municipal de Bagneux du 9 avril 2019, autorisant le projet de suppression des plans d'alignement approuvés départementaux sur son territoire,

Vu la délibération du Conseil municipal d'Issy-les-Moulineaux du 18 avril 2019, autorisant le projet de suppression des plans d'alignement approuvés départementaux sur son territoire,

Vu l'arrêté départemental du 5 octobre 2020 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la suppression des plans d'alignement départementaux sur les communes de Bagneux et Issy-les-Moulineaux,

Vu le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire à compter du 17 octobre 2020 sur l'ensemble du territoire national,

Vu l'arrêté du 13 novembre 2020 abrogeant l'arrêté susvisé du 5 octobre 2020,

Considérant que l'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers et que les mesures générales prévues pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ne permettaient pas de procéder aux formalités préalables ni à la tenue de cette enquête dans des conditions satisfaisantes,

Considérant qu'il y a lieu de reprogrammer cette enquête en adaptant les modalités d'organisation de la consultation du public au contexte sanitaire actuel, notamment à travers la possibilité de recourir à des contributions dématérialisées,

Prenant acte du décès de Monsieur Alain Lasalmonie initialement désigné comme commissaire enquêteur, survenu après l'arrêté d'abrogation susvisé du 13 novembre 2020,

Vu la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur pour le Département des Hauts-de-Seine pour l'année 2021, établie le 18 novembre 2020,

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique,

Considérant que le Département des Hauts-de-Seine n'envisage pas de travaux d'élargissement sur les voies précitées,

Considérant la nécessité d'ouvrir une enquête publique préalable à la suppression des plans d'alignement approuvés départementaux sur les communes de Bagneux et Issy-les-Moulineaux et de nommer un commissaire enquêteur,

## **ARRÊTE**

### **Article 1**

Il sera procédé sur les communes de Bagneux et Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine) à une enquête publique préalable à la suppression des 4 plans d'alignement susvisés approuvés au profit du Département, pour une durée de 16 jours consécutifs, **du mercredi 3 mars 2021 au jeudi 18 mars 2021 inclus**.

### **Article 2**

Le siège de l'enquête est fixé à Bagneux : Mairie – Direction de l'Aménagement Urbain – Bâtiment Garlande (rez-de-chaussée) – 57 avenue Henri Ravera – 92220 Bagneux.

### **Article 3**

M. Adrian Boros (directeur général des services techniques en retraite), est désigné en qualité de commissaire-enquêteur à cet effet.

#### Article 4

Un exemplaire du dossier d'enquête préalable à la suppression des 4 plans d'alignement approuvés au profit du Département, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés pendant 16 jours consécutifs dans chacune des deux communes concernées **du mercredi 3 mars 2021 au jeudi 18 mars 2021 inclus** afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux adresses suivantes :

- **Bagneux** : Mairie – Direction de l'Aménagement Urbain – Bâtiment Garlande (rez-de-chaussée) – 57 avenue Henri Ravera – 92220 Bagneux, les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, le mardi de 13 h 30 à 17 h 30.
- **Issy-les-Moulineaux** : Centre administratif municipal (rez-de-chaussée) – 47, rue du Général Leclerc 92130 Issy-les-Moulineaux, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h (le jeudi jusqu'à 19 h, sauf le jeudi 17/12/2020, consultation du dossier jusqu'à 17 h) et le samedi de 8 h 30 à 12 h.

Au plus tard à la date de l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, les pièces du dossier d'enquête seront par ailleurs mises à la disposition du public sur le site internet du projet :

<http://suppression-plans-alignements-bagneux-issylesmoulineaux.enquetepublique.net>

#### Article 5

Pendant trois permanences, le Commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public :

- **Mercredi 3 mars 2021, de 9 h à 12 h** :  
Mairie de Bagneux : Direction de l'Aménagement Urbain – Bâtiment Garlande (rez-de-chaussée) – 57 avenue Henri Ravera – 92220 Bagneux
- **Samedi 6 mars 2021, de 9 h à 12 h** :  
Centre administratif municipal (rez-de-chaussée) – 47, rue du Général Leclerc 92130 Issy-les-Moulineaux
- **Jeudi 18 mars 2021, de 14 h à 17 h** :  
Mairie de Bagneux : Direction de l'Aménagement Urbain – Bâtiment Garlande (rez-de-chaussée) – 57 avenue Henri Ravera – 92220 Bagneux.

#### Article 6

Les observations formulées par le public seront recueillies sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les mairies de Bagneux et Issy-les-Moulineaux.

Les observations du public peuvent également être adressées par correspondance au Commissaire enquêteur, à l'adresse du siège de l'enquête : Mairie de Bagneux – Direction de l'Aménagement Urbain – Bâtiment Garlande (rez-de-chaussée) – 57 avenue Henri Ravera – 92220 Bagneux, comme le prévoit l'article R 134-24 du CRPA. Ces observations seront annexées au registre d'enquête de la commune concernée.

Les registres, à feuillets non mobiles, sont cotés et paraphés par le Commissaire enquêteur.

Le public peut également faire parvenir ses observations et propositions sur le registre d'enquête dématérialisé : [suppression-plans-alignements-bagneux-issylesmoulineaux@enquetepublique.net](mailto:suppression-plans-alignements-bagneux-issylesmoulineaux@enquetepublique.net)

#### Article 7

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos et signés par le Commissaire enquêteur. Le Commissaire enquêteur transmettra, dans le délai d'un mois, au Président du Conseil départemental le dossier et les deux registres d'enquête accompagnés de ses conclusions motivées.

### **Article 8**

Le public sera informé de l'ouverture de l'enquête par l'insertion de l'arrêté du Président du Conseil départemental, huit jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, dans deux journaux locaux diffusés dans les communes de Bagneux et Issy-les-Moulineaux.

Quinze jours au moins, avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, l'arrêté du Président du Conseil départemental sera publié par voie d'affiches.

L'avis d'ouverture d'enquête est également consultable :

- sur le site internet du Conseil départemental : [www.hauts-de-seine.fr](http://www.hauts-de-seine.fr)
- sur le site internet du projet : <http://suppression-plans-alignements-bagneux-issylesmoulineaux.enquetepublique.net>

### **Article 9**

Madame le Maire de la Commune de Bagneux, Monsieur le Maire de la Commune d'Issy-les-Moulineaux et Monsieur Adrian Boros, commissaire enquêteur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté.

Nanterre, le

**- 3 FEV. 2021**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**



**Georges SIFFREDI**